

# HANDICAP & FORMATION

## C'est possible !

Vérifier la faisabilité du projet de formation, prévoir les adaptations et aménagements utiles : nous pouvons vous aider, rapprochez-vous de notre référent handicap !

Parler de son handicap, ce n'est pas rien. Ça change tout !

### + HANDICAP, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Depuis 2015, la loi définit le handicap comme une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire.

Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice. 80% des situations ne sont pas immédiatement visibles.

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** est un lieu d'accueil unique. Elle centralise les démarches liées au handicap, dont la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**.

## POSEZ-VOUS LES BONNES QUESTIONS !

### + JE M'ORIENTE VERS UN MÉTIER

- Quel métier et quel diplôme pour y accéder ?
- Quel niveau d'entrée pour cette formation ?
- Quels sont les besoins à prendre en compte au vu de mon handicap ? (fatigabilité, port de charge...)

Il existe des **outils pour découvrir un métier**, trouver toutes les informations sur les diplômes et préparer le concours d'entrée grâce à une formation préparatoire.  
[www.orientationpaca.fr](http://www.orientationpaca.fr)

La **reconnaissance administrative du handicap appartient à la personne**, vous pouvez y faire référence lorsque vous le jugez utile et permet de bénéficier entre autre **d'aides à la compensation** (appareillage auditif, adaptation de supports...).

### + JE PRÉPARE MON ENTRÉE EN FORMATION

- Suis-je en situation de handicap ?
- Pourquoi en parler et à qui ?
- Quelles sont mes contraintes et besoins ?
- Dois-je faire reconnaître ma situation de handicap ?

**VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE TOUTES LES DÉMARCHES ET INFORMATIONS PRATIQUES SUR LE HANDICAP ?**

Nous vous invitons à consulter le site d'information officiel : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr>

## **+** J'ENTRE EN FORMATION !

- Ma reconnaissance de travailleur handicapé est-elle à jour?
- Que doit savoir l'équipe pédagogique ?
- Les autres étudiants comprendront-ils ma situation ?
- Que dire lors de mes stages ?
- Quelles sont les adaptations et aménagements indispensables ?

### **Durant la formation :**

- L'institut de formation peut adapter ses modalités pédagogiques, ses supports, l'organisation de la formation ;
- Des aides compensatoires techniques et/ou humaines existent. Il vous appartient d'en faire la demande ;
- Les conditions de passage des examens peuvent être aménagées ;
- Il est possible de faire appel à des spécialistes pour expliquer aux formateurs ou aux étudiants, votre handicap.
- Nous nous adaptons à votre situation : Si vous n'avez pas encore commencé vos démarches ou qu'elles sont en cours vous pouvez nous fournir un avis médical.

## **+** L'AIDE À L'APPRENTISSAGE POUR LES PERSONNES RECONNUES TRAVAILLEUR HANDICAPÉ SANS LIMITE D'ÂGE

L'état accorde une aide financière à l'employeur pour toute signature d'un contrat d'apprentissage avec une **personne handicapée en alternance**. Son montant maximum est de **6000 euros**.

### **En complément :**

L'agefiph peut compléter pour tout employeur d'une personne en situation de handicap dès lors que le **contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois** et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

Renseignements sur : <https://www.agefiph.fr/aides-financieres>



## VOS INTERLOCUTEURS

### **+** RÉFÉRENTE HANDICAP D'ADF FORMATION

Mme REYMONET Ninon      [formation@adfformation.fr](mailto:formation@adfformation.fr)

**0492728282**

Elle saura vous accompagner et examiner avec vous la faisabilité de votre projet.

Un suivi individuel et une attention particulière vous seront apportés tout au long de votre formation.

### **+** CONSEILLERS PROFESSIONNELS EN ÉVOLUTION

**Cap Emploi** : [www.capemploi.com](http://www.capemploi.com)

**France Travail** : [www.francetravail.fr](http://www.francetravail.fr)

**Mission Locale** : [www.mission-locale.fr](http://www.mission-locale.fr)

Pour toutes vos démarches administratives, **ADF formation vous accompagne pas à pas** vers votre avenir professionnel. Mobilisation du CPF, montage des dossiers, prenez rendez-vous avec le secrétariat d'ADF Formation.

## Faites le premier pas, nous vous aiderons à faire le reste !

Depuis 2008, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agefiph PACA Corse et le FIPHFP se sont engagés pour une politique régionale commune en faveur de la formation des personnes handicapées. Cette politique vise à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun de la Région, afin de garantir, au-delà de l'égalité des droits, une réelle égalité des chances.